

Déclaration de la Fédération Nationale Enseignement, Culture et Formation Professionnelle de la Manche

Monsieur l'IA-DASEN,

La situation n'a jamais été aussi grave pour l'école, pour les personnels.

Le Premier Ministre vient de déclarer : "Nous devons poursuivre nos réformes". Il confirme la politique de "baisse de la dépense publique et du coût du travail" dans le cadre du pacte de responsabilité et il annonce son intention d'aller plus loin dans la remise en cause du code du travail et des droits collectifs. Les salariés lui ont répondu le 9 avril dans la grève interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, FSU et Solidaires.

Après 6 ans de blocage des salaires, la Ministre de la Fonction publique tente d'associer les fédérations de fonctionnaires à son projet d'accord relatif à "la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dans la Fonction publique" (PPCR).

L'objectif de l'accord est clairement défini : « **adapter** » **le statut pour favoriser la mobilité des personnels**. Le projet d'accord s'inscrit dans la logique des accords de Bercy avec pour corollaire la mise en œuvre du Conseil commun de la Fonction publique **conçu pour détruire la fonction publique d'État et les statuts particuliers**.

Sur le plan salarial, c'est une tentative de faire cautionner par les syndicats le gel du point d'indice. Car en termes d'augmentation de salaire, pour les personnels, le protocole PPCR est inacceptable :
2015 : rien ! 2016 : rien ! Et pour la majorité d'entre eux,
2017 : 1 point d'indice soit + 4,63 € brut par mois !
2018 : 1 point d'indice soit + 4,63 € brut par mois !

Les garanties statutaires de tous les personnels n'ont jamais été aussi menacées.

- Un **projet de décret institutionnalise l'embauche d'enseignants contractuels et généralise l'apprentissage**, dont 2 000 dans l'Éducation nationale, dès la rentrée 2015-2016. Les apprentis sont sous contrat de droit privé.

- **Avec les rythmes scolaires**, l'ingérence des collectivités dans les écoles est de plus en plus grande, les conditions de travail et même d'apprentissage sont dégradées. **Que pouvez-vous dire aux directeurs déchargés le jour des TAP ? Que pouvez-vous dire aux collègues en stage le jour des TAP ?** Comment concilier les postes fractionnés avec la myriade d'horaires ? Cet éclatement contraint également beaucoup de parents à douter de l'école, à fuir vers le privé, et met tout simplement les écoles en situation de précarité, voire de concurrence... C'est une attaque sans précédent, une déréglementation inouïe de notre cadre de travail, et un désaveu pour les missions des enseignants.

- De même, **le décret Hamon dans le 2nd degré** entre pleinement en vigueur à cette rentrée. Il instaure le cadre de **1607 heures sur 36 semaines de classe**, rappelé par Florence Robine, Directrice de la DGESCO, il permet d'allonger le temps de présence, de multiplier les réunions. Le cadre donné à la formation des professeurs n'apparaît pas clairement.

- **La réforme du collège ampute les enseignements disciplinaires.** Elle donne aussi toutes les raisons de croire à la mort programmée du latin et du grec, des classes européennes et bilangues. Elle institue l'inégalité, la différence et la concurrence entre les 5000 collèges de ce pays, permet des horaires, des programmes différents d'un établissement à l'autre, comme il y aurait un code du travail différent d'une entreprise à l'autre.

- **La réforme territoriale se met en place à marche forcée :** des mutualisations sont annoncées dans les DSDEN et les rectorats, dans le but de supprimer des services, des postes, et de mettre en cause les règles de gestion des personnels. A cet égard, le département rural que constitue la Manche est clairement visé par des projets et des dispositifs de « rationalisation » et de concentration des écoles et des collèges.

Et la Ministre de l'Éducation nationale vient de déclarer qu'il faut aller jusqu'au bout de la loi de Refondation de l'École décidée il y a 3 ans, qu'il faut **généraliser les Projets éducatifs de territoires.**

- « **L'école inclusive** » semble annoncer une fin proche des structures **SEGPA, ULIS-collège et ULIS-école et se garde d'évoquer les moyens nécessaires** : flécher les enseignants titulaires d'un CAPASH en tant que « personnes-ressources » n'en fait pas des formateurs... Pour préparer correctement tous les enseignants, il faut garantir des dotations de **formation** conséquentes, sans quoi l'école inclusive ne sera qu'une contre-réforme de plus destinée à camoufler une baisse des moyens.

- Il manque des **AESH** dans le département, non-remplacées. La question du statut de ces personnels qui ont un vrai métier à faire valoir n'a pas été entièrement résolue par la nouvelle réglementation de 2014, et les collègues ne comprennent pas comment le Ministère peut prôner l'école inclusive tout en refusant un dispositif de compensation cohérent, avec un statut de fonctionnaire...

Les postes manquent partout, dans les écoles, les établissements, les universités et les services.

Les écoles publiques de notre département perdent des élèves ; néanmoins, avec les chiffres de rentrée, des écoles atteignent en cette rentrée les seuils d'ouverture avec des élèves présents et bien réels.

Il est indispensable de répondre favorablement si on veut assurer la réussite de la scolarité pour les élèves de ces écoles.

Maintenir des effectifs aussi chargés rendrait cette situation encore plus insoutenable.

Par ailleurs, la situation des remplacements est déjà problématique cette année : sur la circonscription de Cherbourg-Ouest, plus que deux brigades encore libres à temps plein début-octobre.

À Granville, un enseignant de SEPGA muté mi-septembre n'est remplacé par aucun PE depuis le 16 septembre, les élèves de SEGPA de 5^e et 3^e n'ont plus de cours de Français et les 6^e n'ont plus cours de Maths.

Il n'est pas possible de continuer cette année scolaire sans création de postes de remplaçants, c'est donc une dotation supplémentaire qu'il faut demander au Ministère.

A la suite de ce CTSD de « bilan de rentrée », ce qu'attendent les enseignants, c'est un abaissement des seuils qui permet également un retour à la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, c'est le retour des postes spécialisés aux missions clairement définies (RASED), l'ouverture des classes là où elles sont nécessaires, les postes d'EVS pourvus, le maintien de toutes les décharges des directeurs, le remplacement des maîtres absents.